



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° P176/23
Donnant Délégation de Fonctions et de Signature au 8ème Adjoint,
Madame Michèle SAEZ
Modifie l'arrêté P236/20

LE MAIRE D'ORAISON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du Vendredi 03 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints,

Considérant que Madame Michèle SAEZ a été élue 8ème Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Michèle SAEZ, 8ème Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} Novembre 2023, Madame Michèle SAEZ, 8ème Adjoint, est déléguée aux affaires relevant des domaines suivants :

- **Affaires sociales : CCAS, logements aidés, ...**
- **Santé prévention**
- **Séniors**

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Michèle SAEZ, 8ème Adjoint, à l'effet de signer tous les documents et courriers liés aux domaines ci-dessus énumérés.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- Monsieur le Comptable de la collectivité,
- Notifié à l'intéressée.

Fait à ORAISON, le 25 Octobre 2023

Acte Notifié le : 27/10/23	Notification La huitième Adjointe Michèle SAEZ
Acte Publié le : 31/10/23	
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire,

Benoît GAUVAN

